



Avignon, le 19 septembre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices
Mesdames et Messieurs les enseignants
des classes de CM2

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale
chargés de circonscription



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la scolarité

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Référence
2012-2013
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : Parlement des Enfants 2012-2013

Réf : B.O. n°33 du 13 septembre 2012

Depuis 1994 le Parlement des Enfants permet aux élèves de la dernière année du cycle des approfondissements de découvrir les fondements et les réalités de la vie démocratique en étant initiés au travail des élus au sein de l'Assemblée nationale. Je ne saurais trop encourager les maîtres à s'engager dans une opération qui pourra passionner leurs élèves.

Les modalités en sont les suivantes :

Une classe de CM2 par circonscription électorale sera retenue pour participer à l'opération dont vous trouverez les modalités dans le Bulletin Officiel.

Les enseignants volontaires m'adresseront leur candidature (à l'attention de Madame BRAINIEZ- DISCOL) sous couvert de l'IEN de circonscription, **avant le 14 novembre 2012**, en indiquant :

- l'adresse électronique où ils peuvent être joints facilement,
- les raisons qui motivent leur participation (30 lignes maximum)
- les coordonnées complètes de l'école,
- le nom du député et le numéro de la circonscription.

Les élèves de chaque classe retenue mandateront l'un de leur camarade qui les représentera lors de la séance au Palais Bourbon **le 8 juin 2013**.

L'enseignant concerné me fera alors parvenir avant **le 9 janvier 2013**

- le nom de l'élève représentant la classe
- le nom de son suppléant
- les noms, adresse, adresse électronique et qualité de leur accompagnateur respectif.

Les classes retenues élaboreront une proposition de loi portant sur la devise :

« Liberté, égalité, fraternité ».

Les classes doivent également rédiger deux questions, l'une adressée au Ministère de l'éducation nationale, l'autre au Président de l'Assemblée nationale. A cet effet, le maître recevra, dans le courant de décembre, un colis pédagogique.

Les travaux de la classe (proposition de loi avec exposé des motifs et quatre articles au maximum + deux questions) me seront transmis avant **le 20 mars 2013**.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette entreprise.

Signé par

Bernard LELOUCH